

2023-0544
2023-03-24

****Étiquette de contenant****



Fongicide VIKING^{MC} Tromso

GROUPE	3	FUNGICIDE
--------	----------	-----------

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

N° D'HOMOLOGATION : 34794 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Prothioconazole	125 g/L
Tébuconazole	125 g/L

CONTENU NET : 6,5 à 324 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX

IRRITANT POUR LA PEAU



En cas d'urgence, appelez le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Viking Crop Production Partners Inc.
Box 18033
RPO Shawnessy
Calgary, AB. T2Y 0K3
1-587-743-1029

Viking (MC) est une marque de commerce de Viking Crop Production Partners Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Viking Crop Production Partners Inc. au 1-587-743-1029, ou consultez le site www.Vikingcropproduction.com.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues et des gants et des bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec **le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887.**

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques,

NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section « APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES ».

ENTREPOSAGE

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-587-743-1029.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non réutilisables :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

****Étiquette de Brochure****



Fongicide VIKING^{MC} Tromso

GRUPE	3	FUNGICIDE
-------	----------	-----------

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

N° D'HOMOLOGATION : 34794 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Prothioconazole	125 g/L
Tébuconazole	125 g/L

CONTENU NET : 6,5 à 324 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX

IRRITANT POUR LA PEAU



En cas d'urgence, appelez le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Viking Crop Production Partners Inc.

Box 18033
RPO Shawnessy
Calgary, AB. T2Y 0K3
1-587-743-1029

Viking (MC) est une marque de commerce de Viking Crop Production Partners Inc.

Fongicide VIKING Tromso

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Avis	1
Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Mises en garde vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité	3
Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
Mises en garde environnementales	5
Entreposage	6
Élimination	7
MODE D'EMPLOI	
Culture, maladie, taux, période	8
Restrictions d'emploi	9
Délais d'attente avant la récolte	10
Instructions de mélange	11
Mises en garde relatives à l'application	12
Recommandations sur la gestion de la résistance	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

AVIS À L'UTILISATEUR :

Section 1 – Avis

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

Fongicide VIKING Tromso est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé et l'orge.

Section 3 - Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Viking Crop Production Partners Inc. au 1-587-743-1029, ou consultez le site www.Vikingcropproduction.com

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues et des gants et des bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le

911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec **le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887.**

Section 5 – Mises en garde environnementales

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section « APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES ».

Section 6 – Entreposage

Entreposage

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, **appeler le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887.**

Section 7 – Élimination

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non réutilisables :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

MODE D'EMPLOI

Introduction

Le **Fongicide VIKING Tromso** est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression de nombreuses maladies du blé (de printemps, d'hiver et dur), de l'orge, de l'avoine et du triticale (de printemps et d'hiver). Le **Fongicide VIKING Tromso** protégera la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables à la maladie.

Section 8 - Culture, maladie, taux et période

DIRECTIVES D'UTILISATION			
CULTURE	MALADIE	TAUX (mL/ha)	OBSERVATIONS
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	<p>Réprime : Fusariose de l'épi (<i>Gibberella zeae</i> / <i>Fusarium graminearum</i>)</p> <p>Supprime : Rouilles (des feuilles, tiges et striée) (<i>Puccinia recondita</i>, <i>P. graminis</i>, <i>P. striiformis</i>)</p> <p>Tache septorienne et des glumes (<i>Septoria tritici</i>, <i>Stagonospora nodorum</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	800	<p>Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer le Fongicide VIKING Tromso comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>
Orge	<p>Réprime : Fusariose de l'épi (<i>Fusarium spp.</i>)</p> <p>Supprime : Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>)</p> <p>Tache septorienne (<i>Septoria passerinii</i>)</p> <p>Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille striée (<i>Puccinia hordei</i>, <i>Puccinia graminis</i>, <i>Puccinia striiformis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	800	<p>Pour une répression de la brûlure des épis, appliquer le Fongicide VIKING Tromso comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer le taux prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer le taux prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>

Section 9 – Restrictions d'emploi

- Ne pas faire plus d'une application avec le **Fongicide VIKING Tromso** par saison de croissance.
- Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le **Fongicide VIKING Tromso**.
- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d'entrer dans la zone traitée.
- **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- **Application par pulvérisateur agricole** : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- **Application par voie aérienne** : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion. **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons sans pulvérisation :

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes). Outre les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous, les utilisateurs doivent également observer les zones tampons sans pulvérisation précisées à la section APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (m) requises pour la protection des :
			Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver et dur), et orge		1
Aérienne	Blé (de printemps, d'hiver et dur), et orge	Voilure fixe et tournante	15

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Relativement à ce produit, les zones tampons sans pulvérisation visant à pallier le problème de dérive de pulvérisation, pour protéger les habitats terrestres, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques

et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Web Canada.ca.

APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES :

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES AU MOMENT D'EFFECTUER DES TRAITEMENTS DANS DES CHAMPS SITUÉS PRÈS DE ZONES AQUATIQUES TELLES QUE LES LACS, LES RÉSERVOIRS, LES RIVIÈRES, LES COURS D'EAU PERMANENTS, LES MARAIS OU ÉTANGS NATURELS, ET LES ESTUAIRES.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ne pas cultiver à moins de 3 mètres d'une zone aquatique pour permettre une bande de végétation tampon.

Ne pas appliquer par traitement au sol ni par épandage aérien à moins de 30 mètres d'une zone aquatique, tel qu'indiqué ci-dessus.

La zone tampon aquatique de 30 mètres **ne peut pas** être modifiée par le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Web Canada.ca.

Rotation des cultures :

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette et le soja dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application. Pour toutes les autres cultures, ne rien resemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

Section 10 – Délais d'attente avant la récolte

<u>Culture</u>	<u>DAAR</u>
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	36 jours
Orge	36 jours

Section 11 – Instructions de mélange

Instructions de mélange

Le **Fongicide VIKING Tromso** doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré. Avant de verser le **Fongicide VIKING Tromso** dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est parfaitement propre.

Fongicide VIKING Tromso appliqué seul :

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et mettre le système d'agitation en marche.

- Verser la quantité requise du **Fongicide VIKING Tromso** dans l'eau puis ajouter le reste du volume d'eau total nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Section 12 – Mises en garde relatives à l'application

APPLICATION TERRESTRE

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Appliquer le **Fongicide VIKING Tromso** dans au moins 100 L d'eau/ha.
3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
6. Les zones tampons sans pulvérisation provinciales supérieures aux zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI (Section 9), doivent être respectées.
7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION AÉRIENNE – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les mises en garde à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Si vous avez des questions, composez le 1-587-743-1029 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer le **Fongicide VIKING Tromso** dans un moins 50 L d'eau/ha.
5. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
6. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter

des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les mises en garde qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les mises en garde les plus rigoureuses.

4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-587-743-1029. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Fongicide VIKING Tromso** contient un fongicide ou appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au **Fongicide VIKING Tromso** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide VIKING Tromso** ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus d'une application de **Fongicide VIKING Tromso** par saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer (nom de l'entreprise) en présence d'une baisse possible de sensibilité à (nom du produit) chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Viking Crop Production Partners Inc. au 1-587-743-1029 ou à www.Vikingcropproduction.com.

Viking (MC) est une marque de commerce de Viking Crop Production Partners Inc.